

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES DOCUMENTS
À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS
ET DES ASSOCIATIONS**

DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)

DÉNOMINATION: COIL

 Forme juridique: Société anonyme

 Adresse: Drukpersstraat N°: 4 Boîte:
 Code postal: 1000 Commune: Bruxelles
 Pays: Belgique
 Registre des personnes morales (RPM) – Tribunal de l'entreprise de Bruxelles, néerlandophone
 Adresse Internet¹:
 Adresse e-mail¹:

Numéro d'entreprise 0448.204.633

DATE 14 / 02 / 2024 de dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

Ce dépôt concerne:

- les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 05 / 06 / 2024
- les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2023 au 31 / 12 / 2023

l'exercice précédent des comptes annuels du 01 / 01 / 2022 au 31 / 12 / 2022

Les montants relatifs à l'exercice précédent ~~ne sont pas~~² sont ~~ne sont pas~~² identiques à ceux publiés antérieurement.

Nombre total de pages déposées: 65 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet: 6.1, 6.2.2, 6.2.5, 6.3.5, 6.3.6, 6.4.2, 6.5.2, 6.8, 6.12, 6.17, 6.18.2, 9, 11, 12, 13, 14, 15

1 Mention facultative.
 2 Biffer la mention inutile.

Signature
(nom et qualité)

Signature
(nom et qualité)

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES
ET DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE
VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE****LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES**

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

Finance & Management International
N°: 0466.829.326
Industriezone 7, 3400 Landen, Belgique

Administrateur délégué
01/06/2022 - 07/06/2028

Représenté(es) par:

Timothy Hutton
419 M7, Namprae, Hang Dong, 50230 Chiang Mai, Thaïlande

James Clarke
Baytree House, Parkfield Road 0, WA16NP Knutsford, Royaume-Uni

Président du Conseil d'Administration
03/06/2020 - 03/06/2026

Patrick Chassagne
Rue d'Anjou 18bis, 75008 Paris, France

Administrateur
01/06/2022 - 07/06/2028

Tom Frost
Oaklands Park 27, OL4 4JY Oldham, Royaume-Uni

Administrateur
06/06/2018 - 05/06/2024

Mazars Bedrijfsrevisoren BV
N°: 0428.837.889
Berchemstadionstraat 78, 2600 Berchem (Antwerpen), Belgique
N° de membre: B00021

Commissaire
30/08/2023 - 03/06/2025

Représenté(es) par:

Anton Nuttens
(Commissaire)
Sint Willebrorduslaan 30, 2970 Schilde, Belgique
N° de membre: A01892

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application de l'article 5 de la loi du 17 mars 2019 relative aux professions d'expert-comptable et de conseiller fiscal.

Les comptes annuels ~~ont~~ n'ont pas* été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable certifié, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société**,
- B. L'établissement des comptes annuels**,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des experts-comptables ou par des experts-comptables-fiscalistes, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable ou expert-comptable fiscaliste et son numéro de membre auprès de l'Institut des Conseillers fiscaux et des Experts-comptables (ICE) ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

* Biffer la mention inutile.

** Mention facultative.

COMPTES ANNUELS

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
Frais d'établissement	6.1	20
ACTIFS IMMOBILISÉS		21/28	15.582.180,58	14.715.839,05
Immobilisations incorporelles	6.2	21
Immobilisations corporelles	6.3	22/27	6.723.262,40	7.197.955,00
Terrains et constructions		22	894.403,44	955.706,09
Installations, machines et outillage		23	5.809.046,41	6.205.172,90
Mobilier et matériel roulant		24	19.812,55	37.076,01
Location-financement et droits similaires		25
Autres immobilisations corporelles		26
Immobilisations en cours et acomptes versés		27
Immobilisations financières	6.4/6.5.1	28	8.858.918,18	7.517.884,05
Entreprises liées	6.15	280/1	8.820.804,48	7.479.770,35
Participations		280	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances		281	5.385.804,48	4.044.770,35
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation .	6.15	282/3
Participations		282
Créances		283
Autres immobilisations financières		284/8	38.113,70	38.113,70
Actions et parts		284
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	38.113,70	38.113,70

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	5.342.892,38	6.766.895,69
Créances à plus d'un an		29
Créances commerciales		290
Autres créances		291
Stocks et commandes en cours d'exécution		3	1.842.256,03	2.318.895,33
Stocks		30/36	1.842.256,03	2.318.895,33
Approvisionnements		30/31	1.477.436,91	1.758.661,24
En-cours de fabrication		32
Produits finis		33	364.819,12	560.234,09
Marchandises		34
Immeubles destinés à la vente		35
Acomptes versés		36
Commandes en cours d'exécution		37
Créances à un an au plus		40/41	3.283.609,13	3.502.751,69
Créances commerciales		40	2.280.641,57	2.482.648,07
Autres créances		41	1.002.967,56	1.020.103,62
Placements de trésorerie 6.5.1/6.6		50/53	3.618,19	5.159,56
Actions propres		50	2.064,60	3.345,00
Autres placements		51/53	1.553,59	1.814,56
Valeurs disponibles		54/58	142.355,55	882.875,15
Comptes de régularisation 6.6		490/1	71.053,48	57.213,96
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	20.925.072,96	21.482.734,74

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	13.665.486,88	14.597.525,68
Apport	6.7.1	10/11	13.899.452,96	13.899.452,96
Capital		10	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital souscrit		100	7.541.124,87	7.541.124,87
Capital non appelé ⁴		101
En dehors du capital		11	6.358.328,09	6.358.328,09
Primes d'émission		1100/10	6.358.328,09	6.358.328,09
Autres		1100/19
Plus-values de réévaluation		12
Réserves		13	854.112,49	854.112,49
Réserves indisponibles		130/1	854.112,49	854.112,49
Réserve légale		130	754.112,49	754.112,49
Réserves statutairement indisponibles		1311
Acquisition d'actions propres		1312	100.000,00	100.000,00
Soutien financier		1313
Autres		1319
Réserves immunisées		132
Réserves disponibles		133
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	-1.088.078,57	-156.039,77
Subsides en capital		15
Avance aux associés sur la répartition de l'actif net ⁵		19
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	209.374,22	218.473,70
Provisions pour risques et charges		160/5	209.374,22	218.473,70
Pensions et obligations similaires		160
Charges fiscales		161
Grosses réparations et gros entretien		162
Obligations environnementales		163
Autres risques et charges	6.8	164/5	209.374,22	218.473,70
Impôts différés		168

4 Montant venant en déduction du capital souscrit

5 Montant venant en déduction des autres composantes des capitaux propres

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
DETTES		17/49	7.050.211,86	6.666.735,36
Dettes à plus d'un an	6.9	17	814.836,60	644.988,63
Dettes financières		170/4	814.836,60	644.988,63
Emprunts subordonnés		170
Emprunts obligataires non subordonnés		171
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172
Etablissements de crédit		173	814.836,60	644.988,63
Autres emprunts		174
Dettes commerciales		175
Fournisseurs		1750
Effets à payer		1751
Acomptes sur commandes		176
Autres dettes		178/9
Dettes à un an au plus	6.9	42/48	6.225.153,05	6.021.746,73
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	357.360,87	394.560,92
Dettes financières		43	1.492.376,93	2.733.219,77
Etablissements de crédit		430/8	1.492.376,93	2.733.219,77
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	3.177.950,36	1.500.927,74
Fournisseurs		440/4	3.177.950,36	1.500.927,74
Effets à payer		441
Acomptes sur commandes		46	275.644,20	547.723,59
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	779.158,65	845.314,71
Impôts		450/3	132.123,79	126.222,24
Rémunérations et charges sociales		454/9	647.034,86	719.092,47
Autres dettes		47/48	142.662,04
Comptes de régularisation	6.9	492/3	10.222,21
TOTAL DU PASSIF		10/49	20.925.072,96	21.482.734,74

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/76A	22.128.564,05	26.906.574,92
Chiffre d'affaires	6.10	70	21.751.700,35	26.525.360,16
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)(+)/(-)		71
Production immobilisée		72
Autres produits d'exploitation	6.10	74	376.863,70	381.214,76
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A
Coût des ventes et des prestations		60/66A	23.249.414,42	27.932.860,24
Approvisionnements et marchandises		60	8.860.645,51	14.837.752,74
Achats		600/8	8.317.350,21	15.259.791,52
Stocks: réduction (augmentation)(+)/(-)		609	543.295,30	-422.038,78
Services et biens divers		61	9.284.839,78	7.878.858,89
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	6.10	62	3.997.517,70	3.871.011,82
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	937.791,54	1.152.447,00
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)	6.10	631/4	-63.656,00	4.224,00
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	6.10	635/8
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	232.275,89	188.565,79
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A
Bénéfice (Perte) d'exploitation(+)/(-)		9901	-1.120.850,37	-1.026.285,32

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits financiers		75/76B	371.502,81	371.545,38
Produits financiers récurrents		75	371.502,81	371.545,38
Produits des immobilisations financières		750	330.025,44	330.025,44
Produits des actifs circulants		751	39.771,48	35.117,19
Autres produits financiers	6.11	752/9	1.705,89	6.402,75
Produits financiers non récurrents	6.12	76B
Charges financières		65/66B	183.407,53	86.851,02
Charges financières récurrentes	6.11	65	183.407,53	86.851,02
Charges des dettes		650	178.171,53	83.482,64
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)		651
Autres charges financières		652/9	5.236,00	3.368,38
Charges financières non récurrentes	6.12	66B
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts		9903	-932.755,09	-741.590,96
Prélèvement sur les impôts différés		780
Transfert aux impôts différés		680
Impôts sur le résultat		67/77	-716,29	6.562,00
Impôts	6.13	670/3	-716,29	6.562,00
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77
Bénéfice (Perte) de l'exercice		9904	-932.038,80	-748.152,96
Prélèvement sur les réserves immunisées		789
Transfert aux réserves immunisées		689
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter		9905	-932.038,80	-748.152,96

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter(+)/(-)	9906	-1.088.078,57	2.636.031,23
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter(+)/(-)	(9905)	-932.038,80	-748.152,96
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent(+)/(-)	14P	-156.039,77	3.384.184,19
Prélèvement sur les capitaux propres	791/2
sur l'apport	791
sur les réserves	792
Affectation aux capitaux propres	691/2
à l'apport	691
à la réserve légale	6920
aux autres réserves	6921
Bénéfice (Perte) à reporter(+)/(-)	(14)	-1.088.078,57	-156.039,77
Intervention des associés dans la perte	794
Bénéfice à distribuer	694/7	2.792.071,00
Rémunération de l'apport	694	2.792.071,00
Administrateurs ou gérants	695
Travailleurs	696
Autres allocataires	697

ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
FRAIS DE DÉVELOPPEMENT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051P	xxxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8021	
Cessions et désaffectations	8031	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8041	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8051	618.299,79	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121P	xxxxxxxxxxxxxxxx	618.299,79
Mutations de l'exercice			
Actés	8071	
Repris	8081	
Acquis de tiers	8091	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8101	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8111	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8121	618.299,79	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	81311	

CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

Mutations de l'exercice

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)

Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice

VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.460.633,68
8022	
8032	
8042	
8052	1.460.633,68	
8122P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.460.633,68
8072	
8082	
8092	
8102	
8112	
8122	1.460.633,68	
211	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
GOODWILL			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.173.101,75
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8023	
Cessions et désaffectations	8033	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8043	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8053	29.173.101,75	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.173.101,75
Mutations de l'exercice			
Actés	8073	
Repris	8083	
Acquis de tiers	8093	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8103	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8113	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8123	29.173.101,75	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	212	

ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	xxxxxxxxxxxxxxxx	6.287.499,59
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161	
Cessions et désaffectations	8171	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8181	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	6.287.499,59	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	xxxxxxxxxxxxxxxx	361.924,56
Mutations de l'exercice			
Actées	8211	
Acquises de tiers	8221	
Annulées	8231	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8241	
Plus-values au terme de l'exercice	8251	361.924,56	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	xxxxxxxxxxxxxxxx	5.693.718,06
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	61.302,65	
Repris	8281	
Acquis de tiers	8291	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8311	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	5.755.020,71	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22)	894.403,44	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
INSTALLATIONS, MACHINES ET OUTILLAGE			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192P	xxxxxxxxxxxxxxxx	30.520.022,26
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8162	463.098,94	
Cessions et désaffectations	8172	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8182	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8192	30.983.121,20	
Plus-values au terme de l'exercice	8252P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.939.278,48
Mutations de l'exercice			
Actées	8212	
Acquises de tiers	8222	
Annulées	8232	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8242	
Plus-values au terme de l'exercice	8252	4.939.278,48	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322P	xxxxxxxxxxxxxxxx	29.254.127,84
Mutations de l'exercice			
Actés	8272	859.225,43	
Repris	8282	
Acquis de tiers	8292	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8302	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8312	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8322	30.113.353,27	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(23)	5.809.046,41	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	xxxxxxxxxxxxxxxx	861.986,60
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	
Cessions et désaffectations	8173	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8183	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	861.986,60	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8213	
Acquises de tiers	8223	
Annulées	8233	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8243	
Plus-values au terme de l'exercice	8253	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	xxxxxxxxxxxxxxxx	824.910,59
Mutations de l'exercice			
Actés	8273	17.263,46	
Repris	8283	
Acquis de tiers	8293	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8313	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	842.174,05	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(24)	19.812,55	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
LOCATION-FINANCEMENT ET DROITS SIMILAIRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.597.354,87
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8164	
Cessions et désaffectations	8174	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8184	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8194	1.597.354,87	
Plus-values au terme de l'exercice	8254P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8214	
Acquises de tiers	8224	
Annulées	8234	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8244	
Plus-values au terme de l'exercice	8254	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324P	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.597.354,87
Mutations de l'exercice			
Actés	8274	
Repris	8284	
Acquis de tiers	8294	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8304	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8314	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8324	1.597.354,87	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(25)	
DONT			
Terrains et constructions	250	
Installations, machines et outillage	251	
Mobilier et matériel roulant	252	

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	xxxxxxxxxxxxxxxx	3.435.000,00
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361	
Cessions et retraits	8371	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8381	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	3.435.000,00	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8411	
Acquises de tiers	8421	
Annulées	8431	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8441	
Plus-values au terme de l'exercice	8451	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8471	
Reprises	8481	
Acquises de tiers	8491	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8511	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice(+)/(-)	8541	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(280)	3.435.000,00	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	xxxxxxxxxxxxxxxx	4.044.770,35
Mutations de l'exercice			
Additions	8581	1.341.034,13	
Remboursements	8591	
Réductions de valeur actées	8601	
Réductions de valeur reprises	8611	
Différences de change(+)/(-)	8621	
Autres(+)/(-)	8631	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(281)	5.385.804,48	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8363	
Cessions et retraits	8373	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8383	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8393	
Plus-values au terme de l'exercice	8453P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8413	
Acquises de tiers	8423	
Annulées	8433	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8443	
Plus-values au terme de l'exercice	8453	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice			
Actées	8473	
Reprises	8483	
Acquises de tiers	8493	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503	
Transférées d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8513	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8523	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX
Mutations de l'exercice(+)/(-)			
Montants non appelés au terme de l'exercice	8553	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(284)	
AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	285/8P	XXXXXXXXXXXXXXXXXX	38.113,70
Mutations de l'exercice			
Additions	8583	
Remboursements	8593	
Réductions de valeur actées	8603	
Réductions de valeur reprises	8613	
Différences de change(+)/(-)	8623	
Autres(+)/(-)	8633	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(285/8)	38.113,70	
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8653	

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, de capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles				
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
Coil GmbH DE227297360 Entreprise étrangère Claude-Breda-Strasse 1, 06406 Bernburg, Allemagne	parts de capital	100	100		31/12/2023	EUR	8.800.843,00	-209.105,04

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

	Codes	Exercice	Exercice précédent
AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE			
Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe	51	1.553,59	1.814,56
Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé	8681	1.553,59	1.814,56
Actions et parts - Montant non appelé	8682
Métaux précieux et œuvres d'art	8683
Titres à revenu fixe	52
Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit	8684
Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit	53
Avec une durée résiduelle ou de préavis			
d'un mois au plus	8686
de plus d'un mois à un an au plus	8687
de plus d'un an	8688
Autres placements de trésorerie non repris ci-avant	8689

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

	Exercice
<i>Fournisseurs</i>	16.967,52
<i>Assurances</i>	3.932,86
<i>Subsides</i>	3.000,00
<i>Intérêts</i>	47.153,10

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital

Capital souscrit au terme de l'exercice
 Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P	xxxxxxxxxxxxxxxx	7.541.124,87
(100)	7.541.124,87	

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
 Catégories d'actions
actions

Actions nominatives
 Actions dématérialisées

Codes	Valeur	Nombre d'actions
	7.541.124,87	2.792.387
8702	xxxxxxxxxxxxxxxx	990.165
8703	xxxxxxxxxxxxxxxx	1.802.222

Capital non libéré

Capital non appelé
 Capital appelé, non versé
 Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
(101)	xxxxxxxxxxxxxxxx
8712	xxxxxxxxxxxxxxxx

Actions propres

Détenues par la société elle-même
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes
 Détenues par ses filiales
 Montant du capital détenu
 Nombre d'actions correspondantes

Codes	Exercice
8721	1.255,78
8722	465
8731
8732
8740
8741
8742
8745
8746
8747
8751

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
 Montant des emprunts convertibles en cours
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
 Suite à l'exercice de droits de souscription
 Nombre de droits de souscription en circulation
 Montant du capital à souscrire
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761
8762
8771
8781

Explication complémentaire relative à l'apport (y compris l'apport en industrie)

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

COIL SHAREHOLDING

	Number	% Total
TH		
Finance & Management International N.V.	972.993	34,8% Dematerialised
Total TH	972.993	34,8%
JC		
EMC Surface Technologies Limited	858.868	30,8% Registered
EMC Cheshire	131.296	4,7% Registered
Total JC	990.164	35,5%
TOTAL	1.963.157	70,3%
Jean Schroyen	15.000	0,5% Dematerialised
Laurant Maes	1	0,0% Registered
Free Float	814.229	29,2% Dematerialised
TOTAL	829.230	29,7%
Total Ordinary Shares	2.792.387	100,0%
TOTAL REGISTERED	990.165	
TOTAL DEMATERIALISED	1.802.222	
	2.792.387	

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

	Codes	Exercice
VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE		
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		
Dettes financières	8801	357.360,87
Emprunts subordonnés	8811
Emprunts obligataires non subordonnés	8821
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831
Etablissements de crédit	8841	357.360,87
Autres emprunts	8851
Dettes commerciales	8861
Fournisseurs	8871
Effets à payer	8881
Acomptes sur commandes	8891
Autres dettes	8901
Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année	(42)	357.360,87
Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir		
Dettes financières	8802	637.077,65
Emprunts subordonnés	8812
Emprunts obligataires non subordonnés	8822
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832
Etablissements de crédit	8842	637.077,65
Autres emprunts	8852
Dettes commerciales	8862
Fournisseurs	8872
Effets à payer	8882
Acomptes sur commandes	8892
Autres dettes	8902
Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir	8912	637.077,65
Dettes ayant plus de 5 ans à courir		
Dettes financières	8803	177.758,95
Emprunts subordonnés	8813
Emprunts obligataires non subordonnés	8823
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833
Etablissements de crédit	8843	177.758,95
Autres emprunts	8853
Dettes commerciales	8863
Fournisseurs	8873
Effets à payer	8883
Acomptes sur commandes	8893
Autres dettes	8903
Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir	8913	177.758,95

DETTES GARANTIES (comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

	Codes	Exercice
Dettes financières	8921
Emprunts subordonnés	8931
Emprunts obligataires non subordonnés	8941
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8951
Etablissements de crédit	8961
Autres emprunts	8971
Dettes commerciales	8981
Fournisseurs	8991
Effets à payer	9001
Acomptes sur commandes	9011
Dettes salariales et sociales	9021
Autres dettes	9051
Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges	9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société

Dettes financières	8922	2.664.574,40
Emprunts subordonnés	8932
Emprunts obligataires non subordonnés	8942
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8952
Etablissements de crédit	8962	2.664.574,40
Autres emprunts	8972
Dettes commerciales	8982
Fournisseurs	8992
Effets à payer	9002
Acomptes sur commandes	9012
Dettes fiscales, salariales et sociales	9022
Impôts	9032
Rémunérations et charges sociales	9042
Autres dettes	9052
Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société	9062	2.664.574,40

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)

Dettes fiscales échues	9072
Dettes fiscales non échues	9073	122.624,32
Dettes fiscales estimées	450	2.454,87

Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale	9076
Autres dettes salariales et sociales	9077	647.034,86

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉSULTATS D'EXPLOITATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Chiffre d'affaires net			
Ventilation par catégorie d'activité			
.....			
.....			
.....			
.....			
Ventilation par marché géographique			
.....			
.....			
.....			
.....			
Autres produits d'exploitation			
Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics	740		
CHARGES D'EXPLOITATION			
Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel			
Nombre total à la date de clôture	9086	58	57
Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	57,4	54,9
Nombre d'heures effectivement prestées	9088	75.704	78.874
Frais de personnel			
Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2.865.693,99	2.726.198,07
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	752.803,54	774.695,36
Primes patronales pour assurances extralégales	622	23.816,92	25.264,38
Autres frais de personnel	623	355.203,25	344.854,01
Pensions de retraite et de survie	624		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Provisions pour pensions et obligations similaires			
Dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)	635	-2.893,44
Réductions de valeur			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110	4.224,00
Reprises	9111	66.656,00
Sur créances commerciales			
Actées	9112	3.000,00
Reprises	9113
Provisions pour risques et charges			
Constitutions	9115
Utilisations et reprises	9116
Autres charges d'exploitation			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640	232.275,89	188.565,79
Autres	641/8
Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société			
Nombre total à la date de clôture	9096
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	0,9	1,6
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	1.923	2.999
Frais pour la société	617	99.899,08	110.116,99

RÉSULTATS FINANCIERS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS			
Autres produits financiers			
Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats			
Subsides en capital	9125
Subsides en intérêts	9126
Ventilation des autres produits financiers			
Différences de change réalisées	754	1.705,89	6.402,75
Autres
.....	
.....	
CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES			
Amortissement des frais d'émission d'emprunts	6501
Intérêts portés à l'actif	6502
Réductions de valeur sur actifs circulants			
Actées	6510
Reprises	6511
Autres charges financières			
Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances	653
Provisions à caractère financier			
Dotations	6560
Utilisations et reprises	6561
Ventilation des autres charges financières			
Différences de change réalisées	654	5.236,00	3.368,38
Ecart de conversion de devises	655
Autres
.....	
.....	
.....	

IMPÔTS ET TAXES

IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

	Codes	Exercice
Impôts sur le résultat de l'exercice	9134	-716,29
Impôts et précomptes dus ou versés	9135	-2.454,87
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif	9136	-17.793,20
Suppléments d'impôts estimés	9137	-16.054,62
Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs	9138
Suppléments d'impôts dus ou versés	9139
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés	9140
Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé		
.....		
.....		
.....		
.....		

Codes	Exercice
9134	-716,29
9135	-2.454,87
9136	-17.793,20
9137	-16.054,62
9138
9139
9140

Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

Sources de latences fiscales

Latences actives	9141	10.286.677,92
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs	9142	10.286.677,92
Autres latences actives
.....	
.....	
Latences passives	9144
Ventilation des latences passives
.....	
.....	
.....	

Codes	Exercice
9141	10.286.677,92
9142	10.286.677,92

9144

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte

A la société (déductibles)	9145	1.677.723,01	1.686.184,06
Par la société	9146	1.970.013,14	1.748.624,03

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel	9147	645.622,27	691.983,79
Précompte mobilier	9148	248.674,20

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	1.677.723,01	1.686.184,06
9146	1.970.013,14	1.748.624,03
9147	645.622,27	691.983,79
9148	248.674,20

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par la société	9150
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société	9151
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société	9153
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	91611	894.403,44
Montant de l'inscription	91621	6.861.498,66
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91631
Gages sur fonds de commerce		
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91711	6.403.200,00
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91721
Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs		
La valeur comptable des actifs grevés	91811	5.675.991,57
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91821
Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs		
Le montant des actifs en cause	91911
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91921
Privilège du vendeur		
La valeur comptable du bien vendu	92011
Le montant du prix non payé	92021

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers

Hypothèques

	Codes	Exercice
Valeur comptable des immeubles grevés	91612
Montant de l'inscription	91622
Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat	91632

Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement	91712
Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat	91722

Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés	91812
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91822

Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause	91912
Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie	91922

Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu	92012
Le montant du prix non payé	92022

BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE LA SOCIÉTÉ, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN

	Codes	Exercice
.....	
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS

.....	
.....	
.....	

ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS

.....	
.....	
.....	

MARCHÉ À TERME

Marchandises achetées (à recevoir)	9213
Marchandises vendues (à livrer)	9214
Devises achetées (à recevoir)	9215
Devises vendues (à livrer)	9216

ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS

Description succincte

La Société met en œuvre un plan de pension de type cotisations définies et un plan de pension de type prestations définies. Les actifs de ces plans sont détenus par des compagnies d'assurance et sont financés par des contributions de Coil et par les membres du personnel.

Le coût du plan de pension de type prestations définies, lequel ne concerne que quelques employés, est pris en charge au compte de résultats de façon à répartir le coût de manière régulière au cours de la carrière résiduelle des employés participant au plan et ce, sur base des recommandations d'actuaire. La juste valeur des actifs du fonds est déduite des obligations relatives aux pensions. Les contributions aux plans de pension sont reconnues comme une dépense lorsque les employés concernés ont gagné droit à ces avantages.

Pour les régimes de retraite définis, le coût des prestations est déterminé en utilisant la méthode " Projected Unit Credit Method ", avec des évaluations actuarielles effectuées à la fin de chaque période. Les gains et pertes actuariels qui excèdent 10 pour cent du montant le plus élevé entre la valeur actualisée de l'obligation des avantages du régime de retraite du Groupe et la juste valeur des actifs du régime de retraite à la fin de l'année précédente sont amortis sur la durée moyenne estimée du reste de vie professionnelle des employés qui y participent. Les charges liées aux services passés sont comptabilisées immédiatement dans la mesure où les prestations sont déjà acquises, et dans le cas contraire sont amorties de façon linéaire sur la durée moyenne jusqu'à ce que les avantages soient acquis.

L'obligation des avantages pour le régime de retraite reconnu dans le rapport financier représente la valeur actualisée de l'obligation de prestations définies, ajustée par les gains et pertes actuariels non comptabilisés ainsi que pour les coûts des services passés et par la réduction de la juste valeur des actifs du régime de retraite. Tout actif résultant de ce calcul est limité aux pertes actuarielles non réalisées et aux coûts des services passés, plus la valeur actuelle des remboursements disponibles et des réductions des cotisations futures du régime.

Les obligations de la Société concernant les contributions au plan de pension de type prestations définies sont prises en charge au compte de résultats quand elles sont subies.

Mesures prises pour en couvrir la charge

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

.....

Codes	Exercice
9220

NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, NON PRIS EN COMPTE DANS LE BILAN OU LE COMPTE DE RÉSULTATS

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)

.....
.....
.....
.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	(280/1)	8.820.804,48	7.479.770,35
Participations	(280)	3.435.000,00	3.435.000,00
Créances subordonnées	9271
Autres créances	9281	5.385.804,48	4.044.770,35
Créances	9291
A plus d'un an	9301
A un an au plus	9311
Placements de trésorerie	9321
Actions	9331
Créances	9341
Dettes	9351
A plus d'un an	9361
A un an au plus	9371
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381	18.940.690,23	19.068.587,73
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9391
Autres engagements financiers significatifs	9401
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	330.025,44
Produits des actifs circulants	9431
Autres produits financiers	9441
Charges des dettes	9461
Autres charges financières	9471
Cessions d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481
Moins-values réalisées	9491

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES ASSOCIÉES			
Immobilisations financières	9253
Participations	9263
Créances subordonnées	9273
Autres créances	9283
Créances	9293
A plus d'un an	9303
A un an au plus	9313
Dettes	9353
A plus d'un an	9363
A un an au plus	9373
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées	9383
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société	9393
Autres engagements financiers significatifs	9403
AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	9252
Participations	9262
Créances subordonnées	9272
Autres créances	9282
Créances	9292
A plus d'un an	9302
A un an au plus	9312
Dettes	9352
A plus d'un an	9362
A un an au plus	9372

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Nihil

.....

.....

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

Codes	Exercice
9500	854.404,62
9501
9502
9503	2.443.561,65
9504

Garanties constituées en leur faveur

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	60.342,00
95061
95062
95063
95081
95082
95083

Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS**INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS****La société établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion****INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE**

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro de la société de la (des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation*:

- | | | |
|----|---|--|
| 1. | <i>Coil NV</i> | <i>Entreprise mère consolidante - Ensemble le plus grand</i> |
| | <i>0448.204.633</i> | |
| | <i>Drukpersstraat 4, 1000 Bruxelles, Belgique</i> | |

Si la (les) société(s) mère(s) est (sont) de droit étranger, lieu où les comptes consolidés dont question ci-avant peuvent être obtenus*:

* Si les comptes de la société sont consolidés à plusieurs niveaux, les renseignements sont donnés d'une part, pour l'ensemble le plus grand et d'autre part, pour l'ensemble le plus petit de sociétés dont la société fait partie en tant que filiale et pour lequel des comptes consolidés sont établis et publiés.

RÈGLES D'ÉVALUATION

A.Principe général

Les règles d'évaluation ont été établies en concordance avec l' Arrêté Royal du 29 Avril 2019 portant sur les comptes annuels des entreprises.

B.Règles propres à l'entreprise

Frais d'établissement : les frais d'établissement et les frais d'augmentation de capital amortis sur une période de 3 ans , les autres 5 ans .

Les coûts de restructuration et les frais d'étude : sont amortis sur la durée du projet auquel ils se rapportent.

Les frais d'établissement et les autres actifs incorporels relatifs à de nouveaux investissements et à leurs futures activités seront seulement dépréciés à partir de la mise en activité de la ligne.

Immobilisations incorporelles : sont amorties sur 3 à 5 ans

Goodwill:

"La préoccupation principale de la Société est que les comptes annuels présentent une image fidèle de la situation financière de la Société, tel que posé par l'article 4.3. de la Directive 2013/34/EU et l'article 24 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés. La comptabilisation de l'acquisition de l'entreprise Italienne a été effectuée conformément à cette préoccupation.

Suite à l'application l'article 95 de l'Arrêté Royale du Code des Sociétés, un goodwill important est exprimé dans les comptes. Ce montant du goodwill est le résultat des motivations propres à Coil tel que l'intention d'éliminer la compétition et l'ambition de créer des avantages de synergie."

Immobilisations corporelles : Les actifs corporels sont valorisés à leur valeur d'acquisition et dépréciés de la façon suivante :

Terrains bâtis : 5% linéaire.

Terrains : 0% (le terrain a été réévalué à sa valeur actuelle).

Bâtiments : 5% - 10% linéaire.

Matériel et lignes d'anodisation : 10% - 20% linéaire.

Matériel de bureau, mobilier et software : 3 à 10 ans linéaire.

Installation sous leasing et frais supplémentaires : 10%.

Les immobilisations en cours : ne sont pas amorties avant leur mise en activité.

Stock : les stocks sont valorisés à leur valeur d'acquisition suivant la méthode FIFO ou à la valeur du marché à la date de clôture de l'exercice si celle-ci est inférieure à la valeur d'acquisition. Le stock des pièces détachées est régulièrement analysé et des moins values peuvent être enregistrés en fonction de l'ancienneté, du degré de rotation et du caractère stratégique des pièces de rechange.

Créances :les créances sont reprises à leur valeur nominale. Des réductions de valeur sont actées dès que le recouvrement de la créance est identifié comme incertain.

Dettes : sont reprises à leur valeur nominale

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

Provision pour risques et charges

Après consultation des instances concernées, les provisions requises pour les litiges en cours, les intérêts de retard et les frais de gestion des dossiers sont enregistrées, sur base du principe de prudence.

En l'absence de critères légaux permettant d'inventorier les transactions avec des parties liées qui seraient conclues à des conditions autres que celles du marché, aucune information n'a pu être reprise dans l'état XVIIIbis.

Instruments financiers dérivés, opérations de couverture

Coil a recours à des instruments financiers dérivés pour se couvrir des risques de taux d'intérêt découlant de ses activités de financement (couverture de flux de trésorerie futurs attribuables à des dettes financières comptabilisées).

La politique de Coil consiste à ne pas s'engager dans des transactions spéculatives ou à effet de levier et à ne pas détenir ou émettre des instruments à des fins de transaction.

Les critères fixés par Coil pour classer un instrument dérivé parmi les instruments de couverture sont les suivantes :

- " l'on s'attend à ce que la couverture soit efficace pour parvenir à compenser les variations de flux de trésorerie attribuables au risque couvert ;
- " l'efficacité de la couverture peut être évaluée de façon fiable;
- " il existe des documents appropriés décrivant la relation de couverture à l'origine de la couverture.

AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE*Procédure introduite par des actionnaires minoritaires de COIL SA*

Un litige oppose huit actionnaires minoritaires, représentant ensemble 2,67% du capital de COIL SA, au conseil d'administration de la Société. Ce différend a pris naissance fin 2020-début 2021 avec l'un de ces actionnaires minoritaires, auquel se sont ensuite joints les autres.

Fin 2021, des pourparlers confidentiels ont eu lieu entre les avocats des deux parties en vue d'un règlement éventuel, incluant diverses modalités telles que l'éventuel rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Au cours de ces négociations, les actionnaires minoritaires ont tenté de formaliser certains aspects des discussions, favorables à leur position, en adressant des courriels directement à la direction de la Société.

Ces négociations non contraignantes se sont conclues en mai 2022 sans qu'un accord de règlement ne soit signé. Le 28 août 2023, les actionnaires minoritaires ont intenté une action en justice contre la Société devant le tribunal des sociétés francophones de Bruxelles. Ils ont réclamé le paiement de 914 437,50 euros plus intérêts, basé sur un projet d'accord transactionnel entre les avocats des parties, supposant l'achèvement d'une prétendue transaction d'acquisition des actions et reposant sur des documents initialement confidentiels.

En portant cette affaire devant une juridiction manifestement non compétente, les actionnaires minoritaires ont laissé leur avocat décider de la validité de ces documents confidentiels. Cette procédure a été initiée le 4 janvier 2024. Lors de l'audience préliminaire, l'affaire a été transférée au Tribunal des sociétés néerlandophones de Bruxelles, décision confirmée par le tribunal des sociétés francophones de Bruxelles dans son jugement du 1er février 2024.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas encore reçu de notification de la date d'ouverture de cette procédure devant le Tribunal des entreprises néerlandophones de Bruxelles. La Société entend défendre ses intérêts dans cette affaire.

Almecco

En octobre 2023, la Société et d'autres parties ont reçu un avis de procédure judiciaire de la part du conseiller juridique d'Almecco SpA concernant la vente en 2015 du fonds de commerce détenu auparavant par Italfinish par le liquidateur judiciaire. Étant donné que la Société a agi de bonne foi dans la transaction et n'a jamais eu de relation juridique avec Almecco SpA, la Société considère cette notification à son égard comme abusive. Il est rappelé que la Société entend défendre ses intérêts et a désigné un avocat pour suivre cette affaire.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN
VERTU DU CODE DES SOCIÉTÉS ET
DES ASSOCIATIONS**

Voir page suivante

COIL NV/SA - RAPPORT DE GESTION 2023

Chers Actionnaires,

Conformément à l'article 3:6 du Code des Sociétés et des Associations (CSA) nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de gestion statutaire relatif à l'exercice social clos le 31 décembre 2023 de votre Société et de soumettre à votre approbation les comptes annuels arrêtés à cette date.

1 EVOLUTION DES AFFAIRES, DES RESULTATS ET DE LA SITUATION DE LA SOCIETE - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS ELLE EST CONFRONTEE (ART. 3:6, § 1, 1° CSA)

1.1 Rapport d'activités - Évolution de la structure juridique de la Société au cours de l'exercice écoulé

Faits marquants de l'exercice

Évolution de l'activité et des résultats

Après deux années de croissance en 2021 et 2022, stimulées par la reprise post-Covid, les ventes de la Société ont considérablement diminué en 2023 (-18 %) dans un contexte marqué par le ralentissement de la croissance mondiale, la baisse de la demande sur les marchés finaux et la persistance des incertitudes économiques et géopolitiques.

Les ventes de sous-traitance ont été pénalisées par le tassement conjoncturel de la demande après une période de distorsion importante du marché, consécutive à la reprise post-Covid. Les distributeurs de métaux ont notamment maintenu leurs stocks à des niveaux minimaux compte tenu de leurs anticipations conservatrices face à la faiblesse du prix LME de l'aluminium qui a atteint un point bas au cours de l'exercice. Par ailleurs, la Société a été confronté à l'émergence d'un concurrent sur le marché européen de l'anodisation en continu et a perdu des parts de marché.

De même, les ventes packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, ont été impactées par la diminution des nouveaux projets architecturaux en Europe à partir du second semestre 2023 et par la lenteur de la reprise post-Covid dans le secteur des projets en Asie.

La Société s'est organisée afin de minimiser l'impact de ce fort ralentissement en augmentant ses prix en ligne avec l'inflation et en optimisant ses coûts variables. Sur le plan industriel, la Société a rationalisé sa production en se concentrant sur un nombre limité de lignes, tant sur son site de Landen en Belgique que sur son site de Bernburg en Allemagne.

Néanmoins, en raison d'une structure de coûts fixes élevés, la baisse marquée des ventes a eu une incidence significative sur les résultats et la trésorerie de la Société, d'autant plus que les coûts variables ne représentent qu'environ 36 % de son chiffre d'affaires. Dans ce contexte, les résultats de l'exercice se soldent par une perte.

Litige commercial

En octobre 2023, la Société et d'autres parties ont reçu un avis de procédure judiciaire de la part du conseiller juridique d'Almeco SpA concernant la vente en 2015 du fonds de commerce détenu auparavant par Italfinish par le liquidateur judiciaire. Étant donné que la Société a agi de bonne foi dans la transaction et n'a jamais eu de relation juridique avec Almeco SpA, la Société considère cette notification à son égard comme abusive. Il est rappelé que la Société entend défendre ses intérêts et a désigné un avocat pour suivre cette affaire.

1.2 Résultat de l'exercice

1.2.1 Examen des comptes annuels et du résultat de l'exercice

A.

En 2023, le chiffre d'affaires de la Société est en retrait de 18,0% par rapport à l'année dernière pour atteindre 21.752 K€.

Les ventes des services de sous-traitance s'élèvent à 17.447 K€, en retrait de -15,3 % par rapport à 2022, et représentent 79,9 % du chiffre d'affaires annuel 2023, contre 77,8 % l'année précédente.

Les ventes packagées, dans lesquelles la Société fournit l'aluminium anodisé en continu directement au client final, s'établissent à 4.400 K€, en retrait de -25,0 % par rapport à 2022, et représentent 20,1 % du chiffre d'affaires annuel 2023, contre 22,2 % l'année précédente.

Le résultat opérationnel diminue de 95 K€ pour s'établir en perte à -1.121 K€, contre une perte de -1.026 K€ en 2022. Cette diminution s'explique principalement par i) l'augmentation des services de biens divers (+ 1.406 K€) dont + 1.245 K€ liés à la forte augmentation des coûts variables de production, en particulier ceux liés à l'énergie, +216 K€ liés à la hausse des rémunérations à l'administrateur délégué (CEO) et au délégué à la gestion journalière¹), ii) l'augmentation de la masse salariale (+127 K€) et d'autres charges (+44 K€). Ces impacts sont compensés par l'augmentation de la marge brute en raison de l'évolution du mix-produit (1.199 K€), de la réduction des amortissements sur immobilisations corporelles et incorporelles (- 215 K€) et de la réduction de la valeur des stocks (68 K€).

Le résultat financier est positif à hauteur de 189 K€ en 2023. Les produits financiers s'établissent à 372 K€. Les charges financières s'établissent à -183 K€, une augmentation de + 97 K€ par rapport à l'année précédente.

La Société a enregistré en 2023 une reprise de provision d'impôts de 1 K€ et détient toujours d'importantes pertes fiscales reportables.

Le résultat de l'exercice est une perte de - 932 K€.

¹ Il est précisé que le conseil d'administration du 26 janvier 2022 a approuvé l'augmentation des frais de gestion annuels de l'administrateur délégué (CEO) et du délégué à la gestion à 980 K€ chacun, avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2022 et d'appliquer l'ajustement à l'inflation annuellement. (+11,19% pour 2023). Depuis juillet 2023, 50 % des honoraires de l'administrateur délégué et du délégué à la gestion journalière sont payés et l'autre moitié reportée à une date ultérieure.

B.

Au niveau du **bilan**, les actifs immobilisés ont augmenté 866 K€ pour atteindre 15.582 K€ au 31 décembre 2023. Compte tenu de la situation économique, la Société a reporté certains projets d'investissement. Les investissements réalisés au cours de l'exercice s'établissent à 463 K€, contre 488 K€ en 2022).

Les immobilisations financières incluent une créance de 5.385 K€ envers la filiale allemande et des participations de 3.435 K€. Cette créance est subordonnée aux remboursements des emprunts contractés en Allemagne.

La valeur des stocks est en baisse de 477 K€ sous l'effet principalement de la diminution des stocks de matières premières (-281 K€) et de produits finis (-195 K€). Compte tenu de la volatilité du marché de l'aluminium, la Société a ajusté sa politique d'inventaire afin de minimiser le risque sur le métal non traité.

Les créances commerciales diminuent de 234 K€ en raison de la baisse des ventes de services de sous-traitance au quatrième trimestre 2023 par rapport au quatrième trimestre 2022. Les autres créances ont diminué de 17 K€ et incluent le montant du compte courant de l'administrateur délégué (CEO) (854 K€).

La trésorerie de la Société au 31 décembre 2023 s'établit à 149 K€, contre 883 K€ au 31 décembre 2022.

En 2023, la Société a remboursé des emprunts pour un montant de 416 K€ et a simultanément contracté d'autres emprunts pour un montant de 549 K€. Au 31 décembre 2023 les prêts bancaires s'élèvent ainsi à 2.665 K€, dont 1.850 K€ à court terme, incluant 493 K€ reçus du mécanisme d'escompte de factures (Open Invoice Discounting), contre 1.733 K€ au 31 décembre 2022. La Société détient également une ligne de crédit de 100 K€ qui n'était pas tirée au 31 décembre 2023. Le Groupe est soumis à des clauses de type « covenants » (exigence de respect de ratios financiers). En 2023, la baisse des résultats a entraîné une rupture de ces covenants pour les passifs financiers mis en place avec les banques en Belgique ; néanmoins la Société a été déliée temporairement de l'obligation de respect de ces ratios par les banques compte tenu de la situation exceptionnelle ayant affecté en 2023 les activités de la Société.

Le poste créditeur est en augmentation de 1.677 K€ pour atteindre 3.177 K€ incluent une charge à payer de 716K€ à l'administrateur délégué (FMI), au délégué à la gestion journalière (EMCC) et un des administrateurs.

Les acomptes sur commandes incluent des paiements anticipés (276 K€) sur des projets ayant recours à des solutions packagées.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres s'établissent à 13.665 K€, en diminution de 932 K€ par rapport au 31 décembre 2022. Cette diminution tient principalement compte du résultat de l'exercice (-932 K€).

Les autres risques et charges (209 K€) incluent une provision pour indemnisation de qualité produit (Provision générale de 2% du chiffre d'affaires des offres packagées).

3

1.2.2 *Affectation du résultat de l'exercice*

Nous proposons d'affecter le résultat de l'exercice aux bénéficiaires (pertes) reporté(e)s. Nous vous demandons d'approuver les comptes annuels dans les formes qui vous ont été présentées.

1.2.3 *Principaux risques et incertitudes*

Risques industriels généraux

La Société est sujette à des risques industriels normaux, qui affectent toute entreprise, comme la concurrence, le risque de substitution de produit, le risque de liquidité, la capacité à lever des fonds nouveaux, la responsabilité du fait des produits, le risque de défaillance des systèmes, la cybercriminalité, la qualité et la continuité du management, l'efficacité de la stratégie, la solvabilité des clients et tous les autres risques assurables usuels.

La Société ne s'estime pas indûment exposée à ces risques industriels généraux.

La Société est soumise, comme toutes les entreprises, à des risques communément définis comme de force majeure, dont tout ou partie peuvent ne pas être des risques assurables.

La Société opère ses activités dans le strict respect des normes de qualité ISO afin d'assurer une gestion rigoureuse tout au long de ses différents processus. Les performances de la Société sont régulièrement auditées.

Propriété intellectuelle

Dans le cadre d'une politique menée de longue date, la Société ne protège pas sa technologie d'anodisation en continu par des brevets en raison de la divulgation associée et des coûts potentiels associés à l'établissement et à la défense des brevets. Compte tenu de la concurrence internationale très limitée sur le marché de l'anodisation en continu au cours des 50 dernières années, la Société estime que sa stratégie est pleinement justifiée.

Risques industriels spécifiques

Les installations de production de la Société sont situées dans la région flamande de Belgique et en Allemagne avec certaines exigences environnementales les plus strictes au monde. Les activités de la Société sont soumises à des contrôles fréquents et la Société pratique une politique d'amélioration continue.

Les activités du Groupe utilisent des produits chimiques et des quantités d'eau importantes. Ceci exige une gestion saine de l'environnement et des investissements afin de rester en conformité avec les lois environnementales. En particulier, la Société a déjà été confrontée à une fuite de produits chimiques. Les investigations de cette fuite ont démontré que le taux de pollution des sols est minime et diminue, et de conclure que la Société n'a aucune action à entreprendre à la suite de cette étude. La Société a néanmoins investi en 2016/2017 dans l'installation d'une station de purification de l'eau.

Risques énergétiques

Le procédé de production de la Société est électrochimique ; il exige une consommation significative d'énergie et, en conséquence, rend l'entreprise vulnérable à des évolutions à la hausse des coûts énergétiques qui pourraient être difficiles à répercuter intégralement dans les prix de vente. De plus, en raison de la forte dépendance de l'Allemagne vis-à-vis du gaz russe, les sanctions mises en place par l'Union européenne ou la Russie dans le cadre de la guerre en Ukraine pourraient affecter la continuité d'approvisionnement en gaz et en électricité de l'usine de production.

Compte tenu des objectifs fixés à l'échelle internationale pour servir l'industrie des énergies fossiles, la Société a l'intention d'atteindre la neutralité carbone dans son usine en Allemagne grâce à une combinaison d'énergie solaire, éolienne et verte disponible sur le marché au comptant et à terme. Un plan pour le site de production en Belgique est en cours de développement.

Sous-traitance

La sous-traitance représente la majeure partie de l'activité du Groupe. Pour la plus grande partie de ces ventes, la Société n'achète ni ne vend le métal qu'il traite. De plus en plus, la politique du Groupe est de prendre des mesures pour augmenter la demande d'aluminium anodisé dans le marché en travaillant auprès des acteurs de spécification. Mais, en tant que sous-traitant, la Société est très dépendante des moyens mis en œuvre par ses clients pour vendre l'aluminium anodisé.

Exposition indirecte au prix LME de l'aluminium

La demande peut périodiquement être influencée par le déstockage ou le réapprovisionnement des distributeurs en métal en réaction aux mouvements marqués dans le prix de l'aluminium. Étant donné le rapport élevé des coûts fixes inhérents à l'activité de la Société, des fluctuations importantes dans le chiffre d'affaires peuvent avoir un effet significativement négatif ou positif sur le cash-flow et la rentabilité.

Exposition directe au prix LME de l'aluminium

En ce qui concerne l'activité « Projets », la Société doit fournir le métal sur lequel il applique le traitement de surface, ce qui implique, pour une partie de son activité, l'achat et la vente de métal. Selon la politique de la Société, dès qu'une commande est reçue d'un client, le métal est immédiatement acheté au laminoir à des prix prédéterminés selon les prix à terme LME applicables en fonction du calendrier de livraison du projet. Les risques de change sont en général couverts du fait que les achats se font dans la même monnaie que les ventes. Il arrive cependant, que les achats soient négociés en euro alors que la vente se fait en dollars américains. Cela n'arrive que rarement et la Société surveille le niveau de risque engendré par chaque événement. Pour des raisons opérationnelles, la Société maintient des stocks limités de métal, dont la valeur fera objet de fluctuations en fonction des variations du prix LME de l'aluminium.

Pénurie de métal de qualité anodisé sur le marché européen.

La demande d'aluminium laminé en Europe peut ponctuellement être très élevée et excéder la capacité disponible. Or, la Société peut uniquement traiter le métal de la plus haute qualité, un type de métal qui ne provient généralement que des laminoirs européens. Le manque ponctuel de capacité peut ainsi générer un manque de métal sur le marché et donc de longs délais de livraison. La quantité de métal disponible pour un traitement par la Société est, en conséquence, parfois ponctuellement limitée, ce qui impacte négativement son chiffre d'affaires.

Risques financiers

Ceux-ci sont détaillés dans la note 17 de l'annexe aux états financiers consolidés.

Risques juridiques

Un litige oppose huit actionnaires minoritaires, représentant ensemble 2,67% du capital de Coil SA, au conseil d'administration de la Société. Ce différend a pris naissance fin 2020-début 2021 avec l'un de ces actionnaires minoritaires, auquel se sont ensuite joints les autres.

Fin 2021, des pourparlers confidentiels ont eu lieu entre les avocats des deux parties en vue d'un règlement éventuel, incluant diverses modalités telles que l'éventuel rachat des actions détenues par les actionnaires minoritaires. Au cours de ces négociations, les actionnaires minoritaires ont tenté de formaliser certains aspects des discussions, favorables à leur position, en adressant des courriels directement à la direction de la Société.

Ces négociations non contraignantes se sont conclues en mai 2022 sans qu'un accord de règlement ne soit signé. Le 28 août 2023, les actionnaires minoritaires ont intenté une action en justice contre la Société devant le tribunal des sociétés francophones de Bruxelles. Ils ont réclamé le paiement de 914 437,50 euros plus intérêts, basé sur

un projet d'accord transactionnel entre les avocats des parties, supposant l'achèvement d'une prétendue transaction d'acquisition des actions et reposant sur des documents initialement confidentiels.

En portant cette affaire devant une juridiction manifestement non compétente, les actionnaires minoritaires ont laissé leur avocat décider de la validité de ces documents confidentiels. Cette procédure a été initiée le 4 janvier 2024. Lors de l'audience préliminaire, l'affaire a été transférée au tribunal des sociétés néerlandophones de Bruxelles, décision confirmée par le tribunal des sociétés francophones de Bruxelles dans son jugement du 1^{er} février 2024.

A la date du présent rapport, la Société n'a pas encore reçu de notification de la date d'ouverture de cette procédure devant le Tribunal des entreprises néerlandophones de Bruxelles. La Société entend défendre ses intérêts dans cette affaire.

Conclusion

A la connaissance de la Société, il n'y a pas d'autres circonstances susceptibles d'exercer une influence notable sur le développement du Groupe.

2 EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE (ART. 3:6, § 1, 2°, CSA)

En février 2024, la Société a conclu un accord de collaboration avec une entreprise chinoise dans le but d'exploiter la technologie de pointe de COIL en République populaire de Chine et en Asie de l'Est.

Cet accord porte sur la mise en place d'une nouvelle usine à Fuzhou, dans la province du Jiangxi, en République populaire de Chine. Cette usine comprendra notamment l'installation d'une ligne d'anodisation en continu ultramoderne destinée au marché de l'architecture. L'entreprise chinoise a sécurisé un ensemble complet de financements pour la construction de cette usine ainsi que pour le fonds de roulement nécessaire au lancement de cette nouvelle activité.

Selon les termes de l'accord, l'entreprise chinoise exploitera la technologie avancée de la Société, qui lui fournira notamment l'assistance technique et l'ingénierie nécessaires pour le développement de la ligne de production. Tous les achats tiers liés à la construction de cette ligne seront à la charge de l'entreprise chinoise.

Par ailleurs, la Société accordera à l'entreprise chinoise une licence exclusive et permanente d'utilisation de sa technologie et de ses marques en République populaire de Chine, en Asie du Sud-Est et en Asie du Nord-Est.

En échange de ces droits, la Société recevra des paiements initiaux (upfront) et des paiements d'étapes (milestones) pour la construction de la ligne de production ainsi que pour l'exploitation de sa technologie. Un premier paiement initial « upfront » a été perçu en avril 2024 (cf. 3.3 circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la Société). De plus, la Société percevra des royalties sur les ventes futures de l'entreprise chinoise. Enfin, dans le cadre de l'accord de licence technologique et commerciale, la Société prendra une participation de 5% au capital de l'entreprise chinoise.

La Société vend ses produits en Asie depuis de nombreuses années. Cependant, la Société n'a pas pu pleinement exploiter le potentiel de ce marché en raison de la longueur de la chaîne logistique et des coûts associés à l'approvisionnement de ce marché depuis l'Europe. En entreposant du métal européen de haute qualité homologué par COIL pour l'anodisation en République Populaire de Chine, la nouvelle société pourra réaliser des anodisations locales à des coûts plus bas et expédier rapidement les produits commandés. En outre, cette nouvelle société pourra établir et maintenir les normes de qualité les plus élevées sur le marché local.

Dans un environnement mondial en constante évolution, cet accord de collaboration vise à accélérer l'expansion de la marque COIL en Asie et à concrétiser son important potentiel à travers un modèle industriel et commercial adapté, créateur de valeur pour la Société.

3 CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DEVELOPPEMENT DE LA SOCIETE (ART. 3:6, § 1, 3°, CSA)

Cf. Principaux risques et incertitudes.

Perspectives

Le premier trimestre 2024 s'inscrit dans le prolongement de la tendance observée en 2023. Le chiffre d'affaires du trimestre s'établit à 5.041 K€, en baisse de - 21,3 % par rapport à la même période de l'exercice précédent. Le chiffre d'affaires des offres packagées (1.010 K€ ; -39,9 %) est un retrait par rapport à une base de comparaison élevée au premier trimestre 2023, qui affichait une croissance de + 37,3 %. Dans le même temps, le chiffre d'affaires des services de sous-traitance (4.031 K€ ; -14,7%) demeure impacté par le déstockage des distributeurs et par une concurrence accrue sur le marché européen de l'anodisation en continu.

Il convient de préciser que le chiffre d'affaires du premier trimestre n'inclut pas les premières redevances liées à l'exploitation de la technologie et de la marque de la Société en Chine. Suite à l'accord de collaboration et de licence signé avec une entreprise chinoise en février 2024, un premier paiement initial « upfront » de 1 million d'euros a été perçu par la Société en avril 2024. La mise en œuvre de cet accord signifie que la Société devrait recevoir des paiements d'étape supplémentaires et un flux régulier de redevances, contribuant ainsi au financement de son développement.

Pour l'année 2024, la Société a pour ambition de reproduire son succès dans l'anodisation en continu sur le marché asiatique, où les besoins en aluminium anodisé sont importants, à partir d'un modèle d'affaires adapté, compétitif et créateur de valeur. En Europe, la Société reste prudente en raison des défis macroéconomiques actuels et prévoit que la faiblesse persistante de la demande continuera à peser à court terme sur la reprise des volumes de services de sous-traitance. Cependant, ses ressources industrielles flexibles lui permettront de réagir rapidement à toute amélioration de la demande au cours de l'année.

En s'appuyant sur ses atouts technologiques et commerciaux et en diversifiant ses positions sur les marchés matures et émergents, la Société est confiante dans ses perspectives de développement et capitalise sur son large portefeuille de produits durables, de qualité supérieure et à faible empreinte carbone pour accroître le potentiel de ses activités.

4 ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT (ART. 3:6, § 1, 4°, CSA)

La Société a effectué certaines activités de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, principalement pour développer des traitements sur du métal très fin.

5 EXISTENCE DE SUCCURSALES (ART. 3:6, § 1, 5°, CSA)

La Société n'a pas ouvert de succursales.

6 JUSTIFICATION DE LA CONTINUITÉ (ART. 3:6, § 1, 6°, CSA)

Les comptes statutaires au 31/12/2023 font apparaître une perte reportée en raison de l'environnement économique difficile. Toutefois, l'entreprise dispose des fonds propres suffisants et ne s'attend pas à des défauts de liquidité.

7 CONFLITS D'INTÉRÊTS (ART. 3:6, § 1, 7°, CSA JUNCTO ART. 7:96, §1, AL. 2, CSA)

Veillez trouver en annexe les comptes rendus des conseils d'administration concernés par cet article.

8 ACQUISITION DE PARTS PROPRES (ART. 3:6, § 1, 7° CSA JUNCTO ART. 7:215, AL. 1 CSA)

Il n'y a pas eu, au cours de l'exercice écoulé, d'acquisition de parts propres autres que celles réalisées conformément au contrat de liquidité passé avec PORTZAMPARC. Le pair comptable des actions acquises ou cédées pendant l'exercice 2023 s'élève à 2,676 €. Les 2 006 actions acquises en 2023 représentent 0,07 % du capital et les 1 987 actions propres cédées en 2023, aussi 0,07% du capital. Le montant total des acquisitions d'actions propres en 2023 s'élève à 10 862 € et les cessions en 2023 représentent une contrevaieur totale de 10 601 €. Le nombre total d'actions détenues en propre par la Société au 31 décembre 2023 est de 465, représentant 0,02% du capital. Depuis le démarrage du contrat, la Société a fait l'acquisition d'un total de 570.769 actions propres et à la cession d'un total de 579.606 actions propres.

9 UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS (ART. 3:6, § 1, 8°, CSA)

Néant.

10 APPLICATION DES REGLES D'EVALUATION (ART. 3:6, A.R. DU 29 AVRIL 2019 PORTANT EXECUTION DU CODE DES SOCIETES ET DES ASSOCIATIONS)

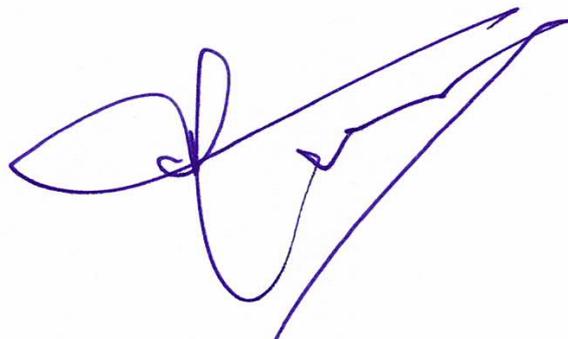
Le conseil renvoie aux règles d'évaluation telles que décrites dans les comptes annuels de la Société.

11 PLAN DE WARRANTS

Il n'existe pas actuellement de plan de « warrants » ou droits de souscription au bénéfice des membres de l'équipe de management de l'entreprise. Le dernier plan en date concernait un total de 50 000 warrants qui donnaient le droit à deux membres de l'équipe de management de souscrire à des actions de la Société entre le 1^{er} mai 2016 et le 15 novembre 2019, la souscription étant limitée aux deux semaines qui suivaient chaque date obligatoire de publication des résultats. Ce plan de warrants a été complètement exécuté en 2016 et 2017.

12 DECHARGE

Le conseil d'administration est d'avis qu'il a rempli ses fonctions de manière convenable et demande à l'assemblée générale de lui octroyer la décharge pour les opérations effectuées dans le cadre de son mandat au cours de l'exercice social écoulé. Décharge au commissaire pour les actes posés dans le cadre de sa mission de contrôle pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2023.



COIL SA

Rue de la Presse 4, 1000 Bruxelles

Numéro d'entreprise : 0448.204.633 (RPM Bruxelles)

(ci-après dénommée la "Société")

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 24 AVRIL 2023**

Les administrateurs suivants participent à la réunion ou y sont représentés :

- Monsieur James Clarke ;
- Finance & Management International SA, représentée par Monsieur Timothy Hutton, représentant permanent ;
- Monsieur Patrick Chassagne ; et
- Monsieur Thomas Frost.

Les procurations éventuelles resteront annexées au présent procès-verbal.

La séance est ouverte par Monsieur James Clarke, président, qui désigne Monsieur Timothy Hutton comme secrétaire.

Le président expose ce qui suit :

- (a) L'ordre du jour de la réunion est le suivant :
 - (i) Ratification des paiements anticipés.
- (b) Tous les administrateurs sont présents ou sont représentés et ont déclaré approuver la manière de convocation utilisé pour cette réunion.
- (c) Le conseil d'administration est valablement réuni et compétent afin de délibérer et décider sur les points de l'ordre du jour.

Tous les administrateurs confirment que l'exposé du président est correct. Ensuite, après avoir entendu la déclaration préalable faite dans le cadre de l'article 7:96 du Code des Sociétés et des Associations (le CSA), l'ordre du jour est abordé.

Déclaration préalable des administrateurs

Monsieur James Clarke, Monsieur Patrick Chassagne et Monsieur Thomas Frost déclarent qu'ils n'ont aucun intérêt de nature patrimoniale, au sens de l'article 7:96 du CSA qui soit directement ou indirectement contraire à une décision prise ou à une opération relative à la présente réunion.

Finance & Management International SA (FMI), représentée par son représentant permanent Monsieur Timothy Hutton, déclare qu'en raison des paiements anticipés effectués par la Société à FMI, elle a, en ce qui concerne le seul point à l'ordre du jour, un intérêt de nature patrimoniale au sens de l'article 7:96 du CSA qui est contraire à l'intérêt de la Société.

Par conséquent, conformément à l'article susmentionné, FMI ne participe pas aux délibérations du conseil d'administration concernant le seul point à l'ordre du jour, ni au vote y afférent.

Après délibération, la décision suivante est prise par les membres restants du conseil d'administration:

Explication et justification

Le président explique que la Société a versé les paiements anticipés suivants sous forme de prêts à FMI :

- Paiement anticipé de 60.000 EUR le 9 février 2022 ; et
- Paiement anticipé de 220.000 EUR le 26 août 2022.

Le conseil d'administration a discuté des paiements anticipés versés à l'administrateur et du conflit d'intérêts qui en résulte. Le conseil d'administration a reconnu que FMI avait déjà reçu les paiements anticipés et que ces prêts incluaient des intérêts légaux au taux légal en vigueur pour les paiements anticipés aux administrateurs.

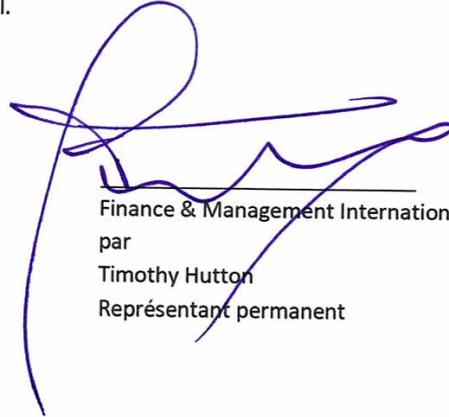
Le conseil d'administration considère que les conditions financières et connexes des prêts sont conformes aux conditions du marché, relèvent de l'intérêt et de l'objet de la Société et n'auront pas pour effet de compromettre la situation financière de la Société.

Décision

Le conseil d'administration confirme les paiements anticipés sous forme de prêts accordés à FMI et décide que ces prêts sont accordés jusqu'à nouvel ordre. Les prêts comprennent des intérêts légaux au taux légal en vigueur pour les paiements anticipés aux administrateurs. Les prêts (y compris les intérêts) doivent donc être remboursés à la première demande écrite du conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé et les participants n'ayant plus de questions, la séance est levée, après lecture et approbation du présent procès-verbal.

James Clarke



Finance & Management International NV Représentée
par
Timothy Hutton
Représentant permanent

Patrick Chassagne

Thomas Frost

mazars

Manhattan Office Tower
Avenue du Boulevard 21 bte 8
1210 Bruxelles
Belgique
Tél: +32 (0)2 779 02 02
www.mazars.be

COIL SA

Rapport du commissaire

Exercice 31.12.2023



Coil SA

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Rapport du commissaire à l'assemblée générale de Coil SA pour l'exercice clos le 31 décembre 2023

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de [nom de la société et forme juridique] (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 7 juin 2023, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2025. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de Coil SA durant 7 exercices consécutifs.

Rapport sur les comptes annuels

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2023, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à EUR 20.925.072,96 et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de EUR 932.038,80.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2023, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Points clés de l'audit

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

**Coil SA**

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Exactitude du chiffre d'affaires et de la marge brute

Le chiffre d'affaires et la marge brute sont des mesures importantes utilisés pour évaluer la performance de Coil SA. Il y a toujours un risque que le chiffre d'affaires soit présenté plus élevé / plus bas que ce qui a été réellement généré par l'entreprise.

Nos procédures d'audit comprennent des tests de conception, de mise en place et d'efficacité du fonctionnement des procédures de contrôle interne (principalement manuelles) ainsi que des tests de validation pour assurer l'exactitude des transactions et du chiffre d'affaires. Comme la société n'utilise pas un logiciel ERP entièrement intégré, nous nous sommes appuyés sur différents contrôles internes manuels, renforcés par nos procédures de validation.

Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacé avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

**Coil SA**

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes découlant de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

Nous fournissons également à l'organe d'administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles déontologiques pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les éventuelles mesures de sauvegarde y relatives.

Parmi les points communiqués à l'organe d'administration, nous déterminons les points qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période en cours, qui sont de ce fait les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport du commissaire, sauf si la loi ou la réglementation n'en interdit la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport du commissaire parce que les conséquences néfastes raisonnablement attendues de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de l'organe d'administration

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

**Coil SA**

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mission et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Aspects relatifs au rapport de gestion

A l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

Mention relative au bilan social

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, §1^{er}, 8° du Code des sociétés 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

Mentions relatives à l'indépendance

Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et notre cabinet de révision est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

Autres mentions

- La société n'utilise pas de comptes de droits et engagements hors bilan. L'exhaustivité et l'évaluation des engagements hors bilan s'appuient sur la confirmation de la direction et de tiers en la matière. Par ailleurs et sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations.
- Nous avons évalué les conséquences patrimoniales pour la Société de la décision prise en conflit d'intérêt telles que décrites dans le procès-verbal de l'organe d'administration:
 - La décision de l'organe de gestion du 24 avril 2023 relative à la confirmation des paiements anticipés sous forme de prêts accordés à FMI pour EUR 60.000 au 9 février 2022 et pour EUR 220.000 au 26 août 2022.

**Coil SA**

Numéro d'entreprise: BE0448.204.633

- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Anvers, le 21 mai 2024

Mazars Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par

Digitaal ondertekend
door Nuttens Anton
Emanuel V
Datum: 21/05/2024
13:56:44

Anton Nuttens

Réviseur d'Entreprises

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société: 209 111

ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de travailleurs

Temps plein
 Temps partiel
 Total en équivalents temps plein (ETP)

Nombre d'heures effectivement prestées

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Frais de personnel

Temps plein
 Temps partiel
 Total

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
1001	54,5	49,5	5,0
1002	4,7	3,7	1,0
1003	57,4	51,6	5,8
Nombre d'heures effectivement prestées			
1011	70.777	63.311	7.466
1012	4.927	3.551	1.376
1013	75.704	66.862	8.842
Frais de personnel			
1021	3.712.687,32	3.375.024,07	337.663,25
1022	284.830,38	192.499,97	92.330,41
1023	3.997.517,70	3.567.524,04	429.993,66
1033

Au cours de l'exercice précédent

Nombre moyen de travailleurs en ETP
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais de personnel
 Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
1003	54,9	48,8	6,1
1013	78.874	69.983	8.891
1023	3.871.011,82	3.456.380,55	414.631,27
1033	94.663,00	84.060,00	10.603,00

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	54	4	56,7
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	54	4	56,7
Contrat à durée déterminée	111
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112
Contrat de remplacement	113
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	49	3	50,9
de niveau primaire	1200	4	4,0
de niveau secondaire	1201	32	32,0
de niveau supérieur non universitaire	1202	10	2	11,7
de niveau universitaire	1203	3	1	3,2
Femmes	121	5	1	5,8
de niveau primaire	1210	1	1,0
de niveau secondaire	1211	1	1,0
de niveau supérieur non universitaire	1212	3	3,0
de niveau universitaire	1213	1	0,8
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130
Employés	134	24	4	26,7
Ouvriers	132	30	30,0
Autres	133

PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
Au cours de l'exercice			
Nombre moyen de personnes occupées	150	0,9
Nombre d'heures effectivement prestées	151	1.923
Frais pour la société	152	99.899,08

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

ENTRÉES

Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	4	3	5,2
210	4	4,0
211	3	1,2
212
213

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension

Chômage avec complément d'entreprise

Licenciement

Autre motif

le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	3	3	4,2
310	3	3,0
311	3	1,2
312
313
340	1	1,0
341
342
343	2	3	3,2
350

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société
 dont coût brut directement lié aux formations
 dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs
 dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés
 Nombre d'heures de formation suivies
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	39	5811	1
5802	513	5812	12
5803	49.371,60	5813	992,70
58031	52.342,60	58131	992,70
58032	1.820,00	58132
58033	4.791,00	58133
5821	5	5831
5822	2.293	5832
5823	8.543,30	5833
5841	5851
5842	5852
5843	5853